

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 SEPTEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt, le **21 SEPTEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
22 septembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BRÉGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absent : M. BURGER Emmanuel.

Objet : Vente de 3 parcelles communales
rue du Charmois.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David

Mme ADAM Nathalie à M. le Maire

Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria

Secrétaire de séance : M. RAMBOURG Bernard.

N° 75/2020

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal la vente de 3 terrains communaux constructibles sis rue du Charmois, à savoir :

- la parcelle cadastrée en section A n° 2358 d'une contenance de 1 052 m² pour un prix de **29 900 €** (frais de diagnostic de zone humide et de bornage compris) + les frais de notaire aux consorts SIMEON Gauthier et THIRY Céline,
- les parcelles cadastrées en section A n° 2354 et 2356 d'une contenance de 1 254 m² + l'emplacement réservé sur les parcelles A n° 2353 et 2355 d'une contenance de 83 m² soit 1 337 m² pour un prix de **34 200 €** (frais de diagnostic de zone humide et de bornage compris) + les frais de notaire à Mme et M. Jérôme MASSON,
- les parcelles cadastrées en section A n° 2347 et 2359 d'une contenance de 1 389 m² + l'emplacement réservé sur les parcelles A n° 2346, 2349 et 2351 d'une contenance de 116 m² soit 1 505 m² pour un prix de **36 400 €** (frais de diagnostic de zone humide et de bornage compris) + les frais de notaire aux consorts ANDLAUER Anthony et VICHARD Maud.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider :

- De la vente des 3 terrains communaux dans les conditions susdites,
- De la désignation de Maître Guillaume COLIN, notaire en charge des 3 ventes pour le compte de la Commune,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents administratifs qui en découleront.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,